

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 9 JANVIER 2018
(EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11 DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)**

Sous la Présidence de Monsieur Hubert BERTRAND, Maire, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 3 janvier 2018 a :

- Elu Mme Faure, Mme Penzo et Mme Chenu-Durafour secrétaires de séance.
- Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 décembre 2017.
- Approuvé, à l'unanimité, l'avis de la Commune sur la fiche du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique pour l'aéroport de Genève et a demandé, à l'unanimité, aux autorités françaises compétentes en matière de trajectoires d'intercéder en faveur des communes françaises préjudiciées pour faire modifier les procédures de décollage des aéronefs,
- Arrêté, à l'unanimité, la liste des biens meubles pour permettre leur inscription en section d'investissement durant l'exercice 2018, compte tenu de leur caractère de durabilité, de leur montant unitaire inférieur à 500 € TTC et de leur absence d'inscription sur la liste des biens meubles fixée par arrêté ministériel.
- Approuvé, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 630 € à l'association des Arts Martiaux du Pays de Gex dans le cadre du dispositif intégré appelé « Pass Sport et Culture ».
- Approuvé, à l'unanimité, la proposition de revalorisation du coût de l'heure/année au 1^{er} janvier 2018 relative à l'enseignement de la culture musicale dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune de la fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux et de le porter à 1869 euros
- Approuvé, à l'unanimité, le plan de financement de l'Avant-Projet Sommaire (APS) des travaux d'enfouissement des réseaux au hameau de Flies.
- Autorisé, à l'unanimité, le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages eaux pluviales dans le cadre du transfert de la compétence de gestion des eaux pluviales à la CCPG.
- Approuvé, à l'unanimité, le changement de dénomination du « Chemin des Marais » situé à Pregnin en « Chemin des Peupliers ».
- Approuvé, à l'unanimité, la convention de partenariat avec la CAF de l'Ain pour l'accompagnement à la création d'une structure « Animation de la Vie Sociale » sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Pris acte, à l'unanimité, de la communication du rapport d'activités 2016 du Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain.
- Approuvé, à l'unanimité, la convention relative à la délégation de compétence pour l'organisation d'un service de transport de personnes âgées et de personnes à mobilité réduite sur Saint-Genis-Pouilly avec la Communauté de Communes du Pays de Gex.
- Pris acte des décisions suivantes :
 - Contrat de cession d'exploitation d'un spectacle au théâtre du Bourdeau : The Impossible Concert
 - Contrat de cession d'exploitation d'un spectacle au théâtre du Bourdeau : Rose
 - Contrat de cession d'exploitation d'un spectacle au théâtre du Bourdeau : Monstres
 - Contrat de cession d'exploitation d'un spectacle au théâtre du Bourdeau : La queue du Mickey
 - Contrat de cession d'exploitation d'un spectacle au théâtre du Bourdeau : Chris Esquerre – Sur rendez-vous
 - Accord-cadre de techniques de l'information et de la communication pour l'acquisition de matériels pour écoles numériques
 - Marché à procédure adaptée de prestations d'assurances

- Missions de contrôle technique et de sécurité et de protection de la santé pour l'extension et le réaménagement d'un complexe sportif « Sous les Vignes »
- Maîtrise d'œuvre pour l'opération d'extension du réfectoire de l'école du Jura et divers travaux de réhabilitation dans l'école, au centre de loisirs et au secteur Jeunesse – Avenant n°1
- Contrat de réservation Montagne et Loisirs Saint Gervais –Séjour hiver du secteur enfance du 12 au 16 février 2018
- Avenant n°4 au contrat véhicules à moteur.

Fait à Saint-Genis-Pouilly, le 10 janvier 2018.



Le Maire,

Le recueil des actes administratifs (délibérations et arrêtés du Maire) est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.